



ARRÊTE
Portant mise à jour du Plan Local d'Urbanisme
(PLU) de LA TRANCHE SUR MER

Réf : 2016 – SU – P - 020
Affaire suivie par : Service Urbanisme

Le Maire de la Commune de LA TRANCHE SUR MER,

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles R.153.18 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°15 DDTM-85-502 en date du 30 novembre 2015, portant approbation du Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles Littoraux (PPRL) « Bassin du Lay » ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé par délibération du Conseil Municipal du 12 novembre 2015 ;

Vu les plans et documents ci-annexés ;

ARRÊTE

Article 1^{er} – Le Plan Local d'Urbanisme de la Commune de LA TRANCHE SUR MER est mis jour à la date du présent arrêté.

A cet effet, a été annexé le Plan de Prévention des Risques Littoraux (PPRL) « Bassin du Lay » comme nouvelle servitude d'utilité publique (PM1).

Article 2 – La mise à jour a été effectuée dans les documents tenus à disposition du public, à la Mairie et à la Préfecture.

Article 3 – Le présent arrêté sera affiché en Mairie durant un mois.

Article 4 – Le présent arrêté sera adressé à Monsieur Le Préfet, ainsi qu'aux différents services de l'Etat utilisateurs du PLU (DDTM, DDFIP, STAP, ARS-DELEGATION Vendée).

Fait à La Tranche-sur-Mer, le 26 janvier 2016

Le Maire,
Serge KUBRYK

